

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Séance du 4 mai 2023

Le 4 mai 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTTHIEU Jean-Claude, FRANÇOIS Marc, JONARD Magalie, COTTIN Gilbert, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis, Mme BOROWIAK Émilie, BOUTHORS Frédéric, VASSEUR Jean-Jacques.

Absents excusés : MM. JONARD Fabien qui donne procuration à M. DOUCHET Arnaud, GRANDHOMME Didier qui donne procuration à Mme BOROWIAK Emilie, ROUCOU Jérémy.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert Cottin

Interventions :

La Poste

Madame Aurélie COURTEAUX, responsable de l'action commerciale de la Poste expose à l'Assemblée les différents services proposées par la Poste : Visite du facteur à domicile, téléassistance, livraison des médicaments ou de repas, audit de voirie, ...etc.

Pour faire suite à la réunion du 30 mars, une invitation a été envoyée à l'Harmonie et à l'US Pas.

Harmonie de Pas-en-Artois

MM. Benoit Da Silva et Éric Carette, respectivement Président et Directeur Musical de l'Harmonie présentent les projets et les besoins de financement de l'association. Ils souhaitent également que les dépenses liées à l'organisation de l'apéritif concert le dimanche de la fête continuent à être prises en charge par la municipalité (orchestre, GUSO, SACEM). L'Harmonie récupère les bénéfiques.

U S Pas-en-Artois

Les membres présents regrettent l'absence du Président de cette association.

1/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, les subventions suivantes ont été accordées :

Harmonie de Pas-en-Artois : 2 500,00 € (6 voix pour, 5 voix pour une autre proposition, 2 abstentions)

Union Sportive de Pas-en-Artois : 3 670,00 € (6 voix pour, 5 voix pour une autre proposition, 2 abstentions)

Secours Populaire Français : 1 000,00 € (unanimité)

2/ CLECT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT, notamment la partie concernant la commune de Pas-en-Artois.

Le transfert de charges est le suivant : Une charge d'investissement pour l'assainissement collectif transférée à la communauté de communes de 4 966 € pour 2023.

Soit un versement de 106 510 € en attribution de compensation de fonctionnement à la commune de Pas-en-Artois et une attribution de compensation négative en section d'investissement de 4 966 € pour 2023.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'approuver le rapport annuel de la commission et d'accepter les conditions de répartition des charges.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT et acceptent les conditions de répartition des charges.

3/ DEVIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée divers devis :

Devis DRIMINFO :

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait présenté deux devis de la société Driminfo. Ces devis avaient fait l'objet de questions et M. le Maire en énonce les réponses :

- Devis DC4119 : Contrat Driminfo Backup pour un montant de 46,80 €/mois, 3 mois offerts la 1^{ère} année) :

Fréquence des sauvegardes : Elles sont automatisées et au nombre de 4 par semaine (3 différentielles et 1 complète)

Le site de sauvegarde est situé en Europe

La récupération des données se fait en priorité via le NAS (Serveur de fichiers) et si impossibilité via la sauvegarde externe.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Devis DC4105 : Fourniture et installation d'un serveur NAS Synology DS220 pour un montant de 778,80 € TTC.

Réponse : Le serveur QNAP actuel ne peut pas être maintenu par la société Driminfo. Il y a donc lieu de le remplacer. Le devis est accepté à l'unanimité. La dépense sera réglée en section d'investissement.

Devis débroussailleuse :

M. le Maire présente à l'assemblée 3 devis demandés pour l'acquisition d'une débroussailleuse supplémentaire pour le service technique :

Frévent Motoculture Services : Husqvarna 555RXT : 1 385,10 € TTC

Loxagri Lambin : Husqvarna 555RXT : 1 289,00 € TTC

Loxam : FS561 C-EM : 1 449,00 TTC

Le devis de la société Loxagri Lambin est accepté pour la somme de 1 289,00 € TTC.

La dépense sera réglée en section d'investissement.

Devis mobilier urbain :

M. le Maire présente à l'assemblée un devis demandé à la société Comat & Valco pour l'achat de 7 bancs, 8 corbeilles, un panneau ludique PMR sinusoïde, un jeu à ressort et un panneau aire de jeu pour la somme de 5 500,00 € HT soit 6 600,00 € TTC.

Le devis de la société Comat & Valco est accepté pour la somme de 6 600,00 € TTC. La dépense sera réglée en section d'investissement.

Devis projecteurs halogènes du stade

M. le Maire informe l'assemblée que deux projecteurs du grand stade sont en panne et qu'il est nécessaire de les remplacer par des projecteurs à LED. Il présente le devis des ETS REMY pour une somme de 1 242,00 € TTC.

4/ RESSOURCES HUMAINES

Paie à façon

Madame JONARD présente à l'assemblée la proposition du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la reprise de la gestion de la paie des agents et des indemnités des élus par le Centre de Gestion.

Ce service pourrait être mise en place dès janvier 2024 et serait facturée 11,00 € par fiche de paie soit : 15 fiches X 11,00 € X 12 mois = 1 980,00 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les difficultés rencontrées par la secrétaire de mairie,

Par 8 voix pour, 5 voix contre,

Décide d'adhérer au service de paie à façon proposé par le Centre de gestion du Pas-de-Calais à compter de janvier 2024 et autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

5/ DOSSIERS EN COURS

Application Intramuros

M. COTTIN informe l'assemblée que l'application Intramuros a été activée et est disponible en téléchargement. Il en présente les différentes possibilités.

Création du SIVU la Kilienne:

M. le Maire informe l'assemblée que toutes les communes participantes ont délibéré.

Sept communes ont délibéré favorablement (Couin, Famechon, Grincourt, Hénu, Pas-en-Artois, Saint Amand, Warlincourt).

Malheureusement, les communes de Thièvres et Gaudiempré ont délibéré défavorablement.

M. le Maire, accompagné de M. VANDERBEKEN, maire de Warlincourt, a rencontré les maires de ces deux communes et Madame la Maire de Thièvres convoque de nouveau son conseil municipal le 13 mai pour étudier de nouveau les statuts du futur SIVU.

Quant à la commune de Gaudiempré, M. DELAPORTE, campe sur sa position et a déjà entrepris des démarches auprès d'un SIVU voisin, de la Région et de l'Inspection Académique pour quitter le SIVU .

Fête de Pas 2023

Rappel : Le thème du défilé retenu pour cette année en réunion des Associations est : « Les Contes ».

La question est posée au conseil municipal sur la faisabilité d'un char représentant la commune : aucune suggestion de la part de l'assemblée.

Programme de la Fête :

Samedi 22 juillet : 10h00 : Concours de pétanque (US Pas), 19h00 : soirée dansante (Comité des Fêtes).

Dimanche 23 juillet : Brocante de 7h00 à 15h00 (Ch'tits Pongistes, défilé à partir de 14h00, Spectacle de catch à 17h00, apéritif concert à 19h30 (Harmonie) animé par Sonic Musette.

Lundi 24 juillet : Concours de tir (Chasse) et de javelot (club de javelot) de 10h00 à 13h00, match amical de foot à 18h00 (US Pas). Lecture de contes à 18h00 à la bibliothèque (Sources et Colline)

Mardi 25 juillet : Concours de tir (Chasse) et de javelot (club de javelot) de 10h00 à 13h00, Repas champêtre (Truite de Pas) à 13h30, Soirée dansante à 20h30 (Hirondelles de Pas), feu d'artifice à 23h30 (Comité des Fêtes).

Prochaine réunion

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a obligation de réunir le conseil municipal le 9 juin 2023 afin de désigner les trois délégués pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Séance levée à 0h00